

Initiatives ministérielles

et les destinataires. Il est donc très difficile pour les localités de ces régions de traiter les unes avec les autres.

Les gens du nord de la Saskatchewan savent que pour donner de l'expansion à l'industrie de la pêche, à celle de la cueillette du riz sauvage, à celle des forêts, ou encore pour créer des entreprises, il faut pouvoir communiquer par la poste. C'est désormais impossible. Le service postal est tout à fait inutile. Pour convoquer une réunion, il faut mettre l'avis à la poste un mois à l'avance, et le procès-verbal ne parvient pas à destination avant la réunion suivante. Les gens du Sud ne rendent pas compte du genre de contrainte que le service médiocre des Postes peut entraîner pour les entreprises et aussi pour les organismes communautaires et les particuliers. L'attitude autoritaire et arrogante de la Société des postes qui ne se manifeste pas seulement au niveau du service postal existant dans les petites collectivités, nuit absolument au développement économique de ces régions qui souffrent depuis toujours de sous-développement et de taux de chômage élevés.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, la fermeture du bureau de poste de Halfmoon Bay illustre bien l'incroyable arrogance de la Société des postes et son manque de sens des responsabilités.

Je dirais à mon collègue que le président de la Société canadienne des postes ainsi que le directeur régional n'ont absolument aucun égard pour les gens de l'endroit. En fait la poste avait depuis toujours beaucoup d'importance dans cette localité, où elle répondait pour une grande part aux besoins de la petite entreprise. Il faut que cette attitude autoritaire change. La Société envoie des représentants sur place pour négocier et tenter de consulter la population avant de prendre de telles décisions concernant les services assurés à la communauté. C'est la seule façon pour les conservateurs d'éviter que leur cote de popularité ne chute en-deça de 19 p. 100, à 9 p. 100 et ensuite à zéro.

On a mentionné que les succursales postales pourraient offrir d'autres services, comme par exemple des services bancaires dans ces régions. On a maintes fois répété que les banques ne desservent plus un grand nombre de ces petites localités. Le bureau de poste pourrait exercer certaines fonctions bancaires. Il pourrait aussi servir de bureau du gouvernement pour traiter des formulaires de pension, de citoyenneté et de passeport. Il

pourrait représenter le gouvernement du Canada et offrir d'autres services à la population et aux petites entreprises.

Le cas de Halfmoon Bay illustre bien l'arrogance de la Société des postes, son attitude hautaine et son refus de collaborer avec les gens.

M. Funk: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le député. L'autoritarisme et l'arrogance qu'il dénonce dans ce cas se manifestent partout au pays dans un grand nombre de petites localités.

Comme il l'a signalé, les bureaux de postes étaient des points de rencontre qui assuraient la cohésion dans les communautés, et ils pourraient assurer un grand nombre de services gouvernementaux dont les gens ont besoin tous les jours. Les bureaux de poste pourraient assurer des services de ce genre comme il le font, je crois, en Grande-Bretagne. J'estime que nous devrions nous inspirer de ce modèle. Les gens de ces localités pourraient ainsi bénéficier de services auxquels ils ont tout autant droit que les autres Canadiens.

Tant que le gouvernement sera obnubilé par l'idée de rendre la poste rentable, les petites localités seront de moins en moins desservies. Chose certaine, les services offerts dans le bureau de poste d'une petite localité ne rapporteront jamais autant que l'expédition de grande quantités de courrier de Toronto à Vancouver. Tout le monde sait cela. Je pense toutefois qu'il serait criminel de notre part d'ignorer le rôle d'infrastructure et de point de service du bureau de poste pour ne considérer que sa fonction d'assurer des recettes au gouvernement.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je sais que certains conservateurs attendent peut-être avec impatience de partir en vacance, mais je pense pour ma part que nous sommes ici pour débattre des mesures. Nous avons des horaires établis. Je pensais aussi que les conservateurs considéraient la petite entreprise comme un élément important de l'économie canadienne. Je me suis peut-être trompé.

M. Cooper: Madame la Présidente, nous croyions de ce côté-ci qu'il était convenu de terminer le débat. Cela n'a rien à voir avec notre attitude envers la petite entreprise; notre attitude à cet égard se manifeste dans le projet de loi que nous avons présenté à la Chambre des communes. Le député pourrait donc s'en tenir à la question débattue